

Avenue des Eidguenots et Chemin du Nant-Cayla

Quel avenir pour ce secteur ?

L'Association du quartier des Eidguenots

(Septembre - 2009)



(Photo : Roland)



(Photo : Roland)

Table des matières

1. L'objet de nos préoccupations
2. Définitions et périmètres
3. Pourquoi ce dossier
 - 3.1 Chronologie des événements
 - 3.2 Proposition combinée de la Ville et REVAC SA
 - 3.3 Situation actuelle et propositions des habitants
 - 3.4 La pétition
 - 3.5 Concertation et participation
 - 3.6 Remarques sur la maquette
 - 3.7 Le PLQ des Eidguenots : architecture et modèles
 - 3.7.1 Des plots dans notre quartier
 - 3.7.2 Le modèle zurichois : Werdwies
4. Développement du quartier des Eidguenots par rapport au Plan directeur communal 2020
 - 4.1 Construire des logements (densification)
 - 4.2 Logement/emploi
 - 4.3 Mobilité
 - 4.4 Des loyers bon marché
 - 4.5 Une ville plurielle
 - 4.6 Moins de nuisances
 - 4.7 Biodiversité, bien-être
 - 4.8 Impact sur la berge du Rhône
5. Importance du secteur pour la santé ; attractivité de la ville de Genève
6. Les demandes de la Concorde (projet d'Eco-quartier pilote en Suisse – UNESCO)
7. Richesse naturelle
 - 7.1 Sauvegarde du couloir de migration des oiseaux
 - 7.2. Le couloir de végétation
 - 7.3. Pourquoi une zone verte ?
8. Propositions

ANNEXE 1 : Respect de l'environnement bâti - Confignon.

ANNEXE 2 : Bilan environnemental de la zone Eidguenots

Référence :

- 1 http://www.forum1203.ch/IMG/pdf/Le_Coin_de_Paradis_Broch-2mo.pdf
- 2 <http://www.forum1203.ch/PLQ-Eidguenots.html>

Avenue des Eidguenots et Chemin du Nant-Cayla

Quel avenir pour ce secteur ?

L'Association du quartier des Eidguenots

(Septembre - 2009)

1. L'objet de nos préoccupations

Ce dossier a été rédigé dans le but principal de suivre les principes (priorités) énoncés par le **Plan directeur communal 2020 (PDC)** dans le contexte de développement du périmètre du quartier de l'avenue des Eidguenots avec le souci d'examiner l'impact de ce développement sur ce secteur unique de la rive droite du Rhône. Il vise à :

- a. Insister sur le fait que cette zone doit rester un poumon de verdure.
- b. Réduire la densification projetée par la Ville.
- c. Insister sur un développement harmonieux préservant le caractère du quartier, et considérant l'espace du quartier des Eidguenots comme une zone de transition entre les bords du Rhône protégés et l'avenue d'Aire.
- d. Effectuer, avant de préparer le PLQ, une étude approfondie et détaillée sur cette zone de la rive droite du Rhône par des spécialistes de l'écologie, de la biodiversité, du patrimoine naturel, du paysage.
- e. Insister sur la préservation de la végétation actuelle et construire dans les périmètres disponibles en respectant les habitations existantes, et le profil du terrain, en améliorant les couloirs végétatifs, et en promouvant le caractère de liaison (promenade) avec le secteur de la Concorde et les autres voisins.
- f. Eviter de répéter les erreurs d'urbanisme du secteur des Charmilles, qui ont entraîné les problèmes sociaux que nous connaissons.
- g. Mettre en concours un plan d'urbanisme pour le secteur avenue d'Aire-Rhône.

2. Définitions et paramètres

Nous parlons d'une petite et dernière zone originale de verdure qui reste dans la Commune de Genève. Le secteur Eidguenots-Cayla est l'un des seuls vestiges d'une zone naturelle urbaine telle qu'elle existait au siècle dernier.

L'aspect le plus remarquable de cette zone de verdure est son homogénéité harmonieuse par rapport au Rhône, un couloir naturel sans lequel Genève ne serait pas une ville aussi belle. (**Image 1a**). C'est un attribut durablement attractif (Priorité 7 du Plan Directeur Communal 2020).

Image 1a, 1b, 1c : Une zone unique de verdure qui reste sur la rive droite



(Photo : Ville de Genève)



(Photo : Ville de Genève)

Malheureusement, la Ville a entamé notre patrimoine naturel en construisant les bâtiments des Jardins du Rhône qui envahissent le bord du fleuve (**Image 2a, 2b, 2c et 2d**).

Image 2a: Les Jardins du Rhône envahissent le Rhône



Image 2b : Vue depuis le Pont Butin - Genève ou Malaga (Espagne) ?



(Photo : Sehmi)

Image 2c : Aimeriez-vous répéter cette erreur des années 50 ?



(Photo : Sehmi)

Image 2d : Il ne reste que la falaise !



(Photo : Sehmi)

Pouvons-nous rester passifs et laisser détruire notre dernier patrimoine naturel ? Les buts politiques et financiers sont-ils les seuls critères ?

3. Pourquoi ce dossier ?

Avant que les autorités et les dirigeants du Canton et de la Ville de Genève ne préparent à la hâte des projets de densification de cette zone de la rive droite et ne détruisent le dernier morceau de patrimoine naturel, nous, les habitants concernés, voulons attirer l'attention de ces mêmes autorités, ainsi que la population, sur notre façon d'appréhender la question de la densification du secteur.

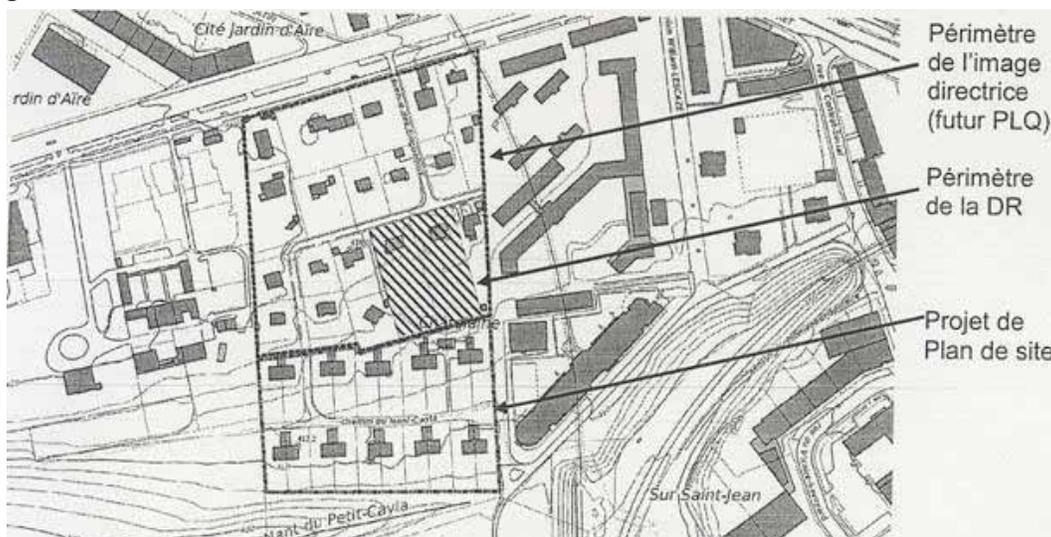
3.1. Chronologie des événements

- a. En 2004 la famille BURDET, les héritiers de la parcelle 2237 (23, avenue des Eidguenots), avait signé une Promesse de vente en faveur du promoteur/entreprise REVAC SA (la famille Burdet est propriétaire d'une autre maison dans le chemin du Nant-Cayla). REVAC SA avait soumis une demande d'autorisation pour construire cinq villas. La demande a vraisemblablement été écartée au profit d'un projet relatif à la construction d'un petit immeuble. Toutefois, la Police des constructions (DCTI) n'a toujours pas pris de décision.
- b. La famille Barjon alors propriétaire de la parcelle 2124 adjacente (21, avenue des Eidguenots) a été trompée. Pensant que l'acheteur était un particulier, elle a signé la vente. Par la suite, un projet d'immeuble était déposé par l'Agence Immobilière Eric SCHMID. Mais la Ville de Genève a exercé son droit de préemption légal sur cette parcelle (28 novembre 2007).

3.2 Proposition combinée de la Ville et REVAC S.A.

Ayant acquis les deux parcelles adjacentes, la Ville et le promoteur sont pressés de construire pour des raisons similaires, mais avec des buts différents (image 3).

Image 3: Collusion Ville et REVAC SA



Détail par secteur : a) Eidguenots b) DR 18115.6/108 Eidguenots c) Coin de Terre.

Pour justifier la démarche devant le Conseil municipal, la Ville s'est engagée à construire le plus de logements possibles en ignorant tout autre critère, notamment le principe « Genève durablement attractive », la protection du patrimoine naturel de la Ville et l'avis des habitants du périmètre de l'avenue des Eidguenots. La Ville a alors préparé une maquette de cette zone de développement proposant sept tours de rez-de-chaussée + 8 étages (**Image 4**).

Le modèle de bâtiment choisi ne convient aucunement à notre situation et notre environnement. Malheureusement la maquette a été exposée avec **le Plan Directeur Communal 2020 (PDC)** comme un exemple bien réfléchi. Mais, n'y a-t-il vraiment qu'une alternative : des « barres » ou des « plots » ? Nous ne le pensons pas.

Remarque importante : Le projet d'éco-quartier à la Concorde (commencé en 2008), le premier de ce type à Genève avec une participation active des habitants, a joué un rôle très important pour changer positivement la pensée des dirigeants et des chefs politiques du canton et de la Ville. Ces derniers ont reconnu le besoin et la nécessité de la participation des habitants dans toutes les phases du développement urbain afin de suivre la voie réfléchie et non-précipitée.

Image 4 : Les sept tours plus une « barre ».



(Photo : Roland)

3.3 Situation actuelle et propositions des habitants

Le périmètre de la maquette est situé en zone 5 et zone de développement 3. La Ville a initié la mise en œuvre d'un PLQ afin de réaménager le périmètre des Eidguenots. Le projet prétend s'insérer dans un contexte plus large, faisant l'objet d'une image directrice permettant d'ores et déjà une vision unitaire et cohérente du développement et servant de base au futur PLQ.

A notre connaissance aucune étude récente n'a été élaborée jusqu'à présent qui pourrait justifier cette vision. Dans le contexte de la priorité « durablement attractive » du PDC, cela nous semble être une vision à courte vue.

Il y a lieu de préciser que l'étude d'un plan de site (PS) comprenant l'ensemble des villas dites du Coin de terre situées avenue du Nant-Cayla se déroule en parallèle sous l'égide du Service cantonal des monuments et sites.

3.4 La pétition

(A voir : «Aïre-Eidguenots – Le coin de paradis »

http://www.forum1203.ch/IMG/pdf/Le_Coin_de_Paradis_Broch-2mo.pdf)

Soucieux de voir cette zone mise en danger par le projet REVAC, les habitants du quartier ont formé en 2007: l'Association du quartier des Eidguenots. Elle a soumis une pétition le 19 mars 2007 pour maintenir une zone verte dans le secteur des Eidguenots. Cette pétition, qui a recueilli plus de 450 signatures en moins de 5 jours, prouve l'attachement de la population voisine à cet îlot de verdure. Cette démarche a été motivée par le fait que l'association a appris qu'une requête en autorisation de construire pour cinq villas (*Feuille d'avis officielle* (FAO) du 21 février 2007) pourrait être refusée au profit de la construction d'immeubles. L'association voulait préserver le caractère paisible de cet espace, où les gens se sentent bien. S'en sont suivies les auditions par le Conseil municipal et par le Grand Conseil. (Ville de Genève P-192 A ; Conseil municipal 14 août 2007). Les commissaires de la commission de l'aménagement et de l'environnement ont bien entendu le souci des habitants de ce quartier qui souhaitent garder cet espace vert, sans véhicules motorisés, agréable pour les riverains comme pour les promeneurs. Tous craignent que la construction des premiers immeubles entraîne progressivement une forte urbanisation et que, finalement ce quartier paisible disparaisse peu à peu. Si les commissaires sont sensibles à cette problématique, il n'en demeure pas moins qu'ils n'ont pas les compétences pour se prononcer sur cette pétition.

Le Grand Conseil a noté que le quartier des Charmilles a connu un très fort développement et que la zone dont il est question présente un tampon avec les bords du Rhône. L'EMS voisin ainsi que la crèche fréquentent volontiers ces lieux qui sont aisément accessibles. La zone est très calme et bien sécurisée. Elle est de surcroît adjacente aux berges du Rhône et s'inscrit dans un circuit piétonnier allant jusqu'au bois de la Bâtie. De nombreuses personnes viennent se ressourcer dans cet endroit convivial que les promeneurs apprécient.

Les villas existantes datent des années 1940-1950, elles accueillent de jeunes ménages et les maisons sont bien entretenues. Les habitants actuels n'ont nullement envie de quitter leur villa. Les commissaires ont constaté «que de manière générale les personnes de l'administration ne font pas preuve de sensibilité à l'égard de personnes soucieuses du devenir de leur quartier, plus particulièrement lorsqu'elles y habitent depuis plus de cinquante ans. En fait, les personnes de l'administration s'occupent des aspects techniques. Les commissaires insistent sur le fait que des concertations doivent être menées afin que les démarches se déroulent au mieux. Et cela bien que tout le monde se plaise à reconnaître que la ville se construit en ville. Une vision globale pour le quartier est absolument nécessaire. Plusieurs commissaires insistent sur le fait qu'il faut absolument préserver des zones de verdure dans ce quartier».

3.5 Concertation et participation

- a. Deux séances de concertation ont eu lieu aux mois de février et avril 2008. Contraire au constat de la Ville (voir. http://www.ville-ge.ch/geneve/amenagement/act_amenag_aire.htm). Ces séances étaient plutôt des séances d'information, en effet aucune concertation n'a été effectuée pour l'image directrice finale (alors que c'était planifié !) aussi, les habitants du quartier n'ont souscrit à aucun des projets proposés.

Image 5a : La dernière zone verte (1)

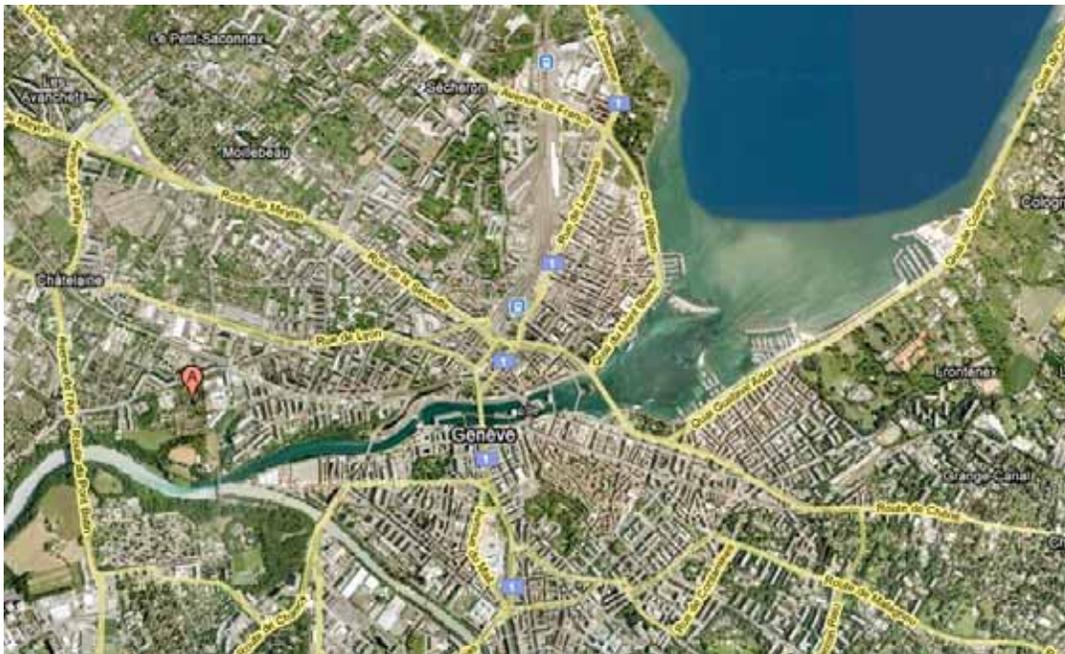
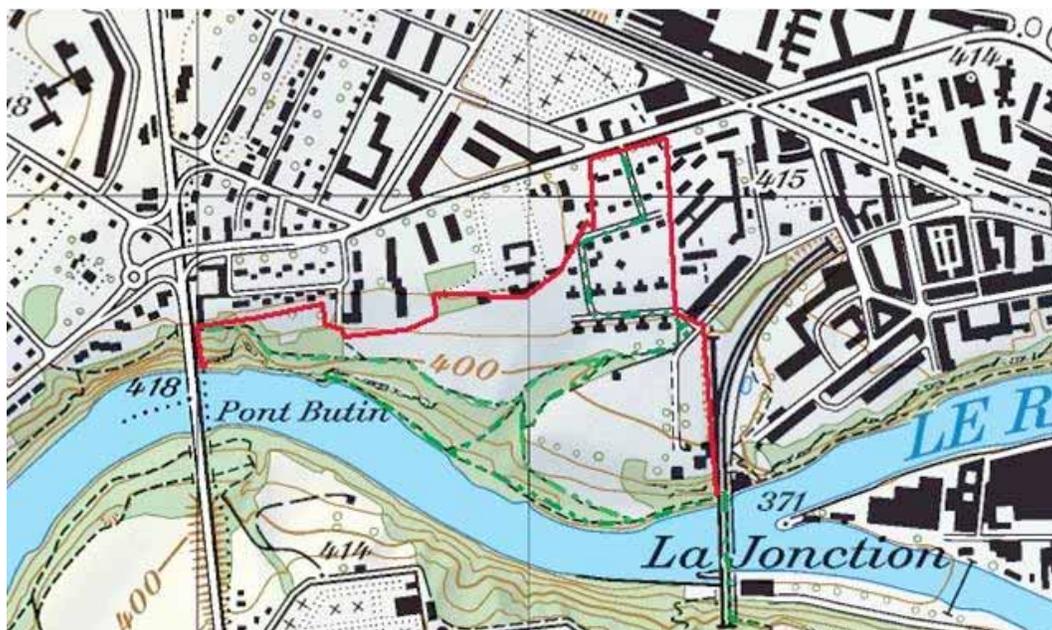


Image 5b : La dernière zone verte (2)



b. A l'issue des deux séances d'information, un membre de l'Association a préparé une étude : **Genève veut détruire une zone unique de verdure qui reste sur la rive droite** (<http://www.forum1203.ch/PLQ-Eidguenots.html>). L'Association du quartier des Eidguenots a appuyé cette étude qui a été envoyée à toutes les autorités concernées. Dans ce document, il est demandé aux autorités de préparer, avant le PLQ, une étude sur l'impact du développement de cette zone sur la rive droite du Rhône. (Images 5a, 5b, 6a, et 7.)

Image 6a : Vue d'horizon depuis la Rive gauche-actuelle



c Nous constatons, malheureusement, que des promesses n'ont pas été tenues, et que nos volontés ont été ignorées dans la formulation de la demande de renseignement DR 18115/6 du 22 juillet 2009 (référence « Rapport Explicatif » de la Ville de Genève, secteur « Chemin des Eidguenots »), celle-ci a pour aboutissement la présentation en tant que « projet en cours » sur la maquette du « Plan Directeur Communal 2020 »

Loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Art. 4. Information et participation

1. Les autorités chargées de l'aménagement du territoire *renseignent* la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement sur les objectifs qu'il vise et sur le déroulement de la procédure.
2. Elles veillent que la population puisse *participer* de manière adéquate à l'établissement des plans.
3. Les plans prévus par la présente loi peuvent être *consultés*.

d Les habitants n'ont jamais approuvé ou encouragé le projet « plot » ou « barre », bien au contraire. Lors des deux réunions organisées par la Ville, il ne s'agissait pas de concertation, mais d'une information sur leur projet.

3.6 Remarques sur la maquette

- a La présentation de la maquette lors des réunions d'information et pendant l'exposition du **Plan Directeur Communal 2020** (PDC) à la bibliothèque de la Cité peut être considérée comme une proposition formelle et définitive bien que des arguments présentés par l'association soient en opposition et mal interprétés.
- b Les propriétaires et habitants de l'avenue des Eidguenots et du chemin du Nant-Cayla ont exprimé leurs opinions comme suit :
 - (1) La disparition de l'harmonie avec le patrimoine bâti et paysagé. La construction de ces sept immeubles n'entre pas en harmonie avec les maisons du « Coin de Terre » et les bâtiments de la « Campagne Masset ». L'harmonie paysagère disparaît au profit d'immeubles qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de la biodiversité et de la topologie du secteur.
 - (2) La ligne de force pour l'aménagement La ligne de transparence visuelle est interrompue, alors que celle-ci était garantie. Le maintien de couloirs de végétation est nécessaire à tout l'écosystème du périmètre.
 - (3) Le projet va à l'encontre de l'objectif du maintien et de la consolidation des pénétrantes de verdure sur la rive droite préconisés dans le PDC.
 - (4) L'image du quartier ne s'intègre pas dans l'image directrice développée dans le projet éco-quartier de la Concorde. Le couloir actuel de verdure est une partie prenante et essentielle pour la biodiversité de ce projet, du futur parc Hentsch et du parc des Franchises.
 - (5) L'accès au quartier, les problèmes de mobilité et les nuisances de l'avenue d'Aïre n'ont pas été pris en considération. Le trafic sur l'avenue atteint déjà actuellement la limite supérieure acceptable. Il augmentera encore au vu des futurs logements, près de 120 qui sont planifiés dans le secteur.
 - (6) Aucune présentation n'a été effectuée sur l'augmentation des équipements de la Ville et canton (p. ex. piscine, centre sportif, maison pour les jeunes et les aînés).
 - (7) Le projet de cette construction s'inspire du projet Werdwies (Zurich) qui s'inscrit dans un tout autre contexte. Le quartier de Grünräumen (Werdwies) a une topologie adaptée pour ce projet car il est situé en plein Altstetten. La topologie du quartier avenue des Eidguenots – chemin du Nant-Cayla présente une topologie qui diffère notablement.
 - (8) L'indice d'utilisation du sol est nettement supérieur à 1 ! Pourtant, cet indice nous avait été garanti (il avait été diminué de 0.2 entre les « concertations » de février et avril). Il n'a pas été pris en compte pour les nouveaux bâtiments voisins ($IUS > 2.5$) accolés à ce projet.
 - (9) Aucune concertation n'a été faite pour élaborer l'image directrice finale, alors que ceci était planifié. En conséquence, les habitants du quartier n'ont souscrit à aucun des projets proposés.
 - (10) La priorité « Logements/Emplois » n'est pas prise en compte. Le projet ne présente aucune mixité fonctionnelle pourtant vitale pour l'équilibre d'un nouveau quartier.

- (11) Nous estimons que les gabarits des constructions envisagés sont démesurés et sans rapport avec ce qui existe. La construction d'un immeuble de 27 mètres (R+8) au milieu d'un périmètre implanté de petites maisons n'est pas conciliable. **(Image 6b et 6c)**

Image 6b : Harmonie rompue



Image 6c : Harmonie et Projet de Plan de site



(Photo : Roland)

- (12) L'avenue des Eidguenots et le chemin du Nant-Cayla servent actuellement de lieu de rencontre, de promenade et aussi de zone de transit par les sportifs (course à pied, marche, vélo, patin à roulette, etc.) et d'itinéraire pour les écoliers. Cette promenade est considérée comme très attrayante par tous les habitants avoisinant le quartier. Le succès de notre pétition pour la sauvegarde de ce périmètre l'a clairement démontré.

- (13) L'évolution du périmètre avenue d'Aire - Ain – Châtelaine – Charmilles– St-Jean est l'une des plus importantes de Genève. Les conditions de développement de ce périmètre ont contribué au développement des logements en remplissant les conditions de zone de développement 3, vieille de 52 ans.
- (14) La densification de l'ensemble de cette région a été particulièrement forte ces dernières années, au point que certains projets ont été remis en question sous la pression des habitants.
- (15) Au regard de la très forte densification des environs et des projets en cours, comme par exemple celui de la Concorde, il nous apparaît absolument nécessaire de conserver une densification modérée dans ce quartier afin de ne pas tomber dans un aménagement de type banlieue à problèmes.
- (16) La diversité de l'habitat et la mixité sociale sont importantes. C'est déjà une réalité dans notre quartier et l'équilibre actuel ne devrait pas être mis en péril.
- (17) La situation actuelle offre aux écoliers de l'école primaire de Cayla et du Cycle un parcours sécurisé à l'abri des nuisances. Il en va de même pour les nombreux promeneurs, en particulier pour les personnes âgées et les trois crèches des environs.
- (18) La faune y est très riche : nombreux oiseaux, (en particulier des hérons, des pics), petits mammifères (renards, blaireaux et même des sangliers) et des amphibiens dont certains sont protégés.
- (19) Les maisons du Coin de Terre et de l'avenue des Eidguenots constituent un seul et même quartier; cela forme un tout harmonieux, témoin de l'habitat des années 1940-1950. La plupart de ces constructions sont occupées par de jeunes familles avec plusieurs enfants en âge de scolarité, qui sont déterminées à rester dans ce quartier.
- (20) Les deux projets présentés lors de la réunion du 29 avril (version plots, version barres) sont, pour nous, inacceptables car ils ne tiennent absolument pas compte des vœux des habitants et furent élaborés sans aucune consultation.
- (21) Les familles résidant dans le quartier des Eidguenots réitèrent leur détermination à rester dans leur logement. Elles demandent que cela soit pris en compte dans tout futur aménagement de la parcelle préemptée par la Ville. Elles insistent pour que toute nouvelle construction s'intègre dans le cadre actuel en respectant le caractère très particulier de ce quartier. Si la Ville entend mener une véritable concertation, ces mêmes familles demandent à être des partenaires et non de « simples observateurs passifs. »
- (22) Les propositions n'ont pas pris en compte l'horizon vu depuis la rive gauche (**Image 6d**).

Image 6d : Vue d'horizon depuis la Rive gauche- selon certains projets



(Photo : Sehmi)

- c Il ne faut pas « tuer » mais « créer » : depuis quelques années des grandes villes comme Vancouver prennent conscience qu'il est urgent de sauver et recréer des espaces verts en ville. Ces espaces doivent avoir une véritable fonction et non se limiter à une bande de gazon étroite entre deux routes ou deux immeubles. Il est également indispensable de préserver et de créer des jardins familiaux pour que les citoyens n'aient plus à souffrir d'asphyxie. Ce concept s'appelle la « **permaculture** ».
- La permaculture consiste à créer des paysages harmonieux en s'inspirant de la nature. Elle désire également préserver ce qui existe déjà comme nature. Elle encourage la création et la maintenance des jardins familiaux. Ces derniers favorisent également les partages et les échanges sociaux.

Ce concept permet, par conséquent, de préserver la biodiversité. En effet, de nombreux oiseaux peuvent continuer à nicher tranquillement tandis que d'autres espèces animales peuvent se déplacer sans être écrasées par les transports motorisés.

Notre quartier réunit à lui seul tous les concepts de la permaculture (= éco-quartier). Nous possédons tous des jardins arborisés et fleuris ainsi que des potagers. Détruire ce quartier pour soi-disant créer des immeubles à toits végétalisés ne serait qu'une absurdité, étant donné que les oiseaux nichant à terre ne peuvent y survivre, il ne s'agit que d'un pis-aller satisfaisant une faible conscience écologique.

Quant aux promeneurs, devront-ils porter des jumelles pour se détendre ?

Ou devront-ils se contenter d'une étroite bande de gazon trop souvent souillé par les crottes de nos amis les chiens ? Pourquoi détruire un espace vert naturel pour recréer une nature artificielle ?

Le projet actuel de construction (bloc surdimensionné) nuit gravement non seulement à la faune existante et à la flore actuelle, mais également à la santé des générations futures, puisque nos politiciens actuels ne se préoccupent que des chiffres en se moquant de la qualité (et santé) de l'environnement. Il est impensable d'évoluer sainement dans une ville très ou trop densifiée qui n'aurait plus de rapport avec la nature.

3.7 Le PLQ des Eidguenots : architecture et modèles

3.7.1 Des plots dans notre quartier - Le choix décrit dans **le projet et l'image directrice** du « Rapport explicatif, p.3-4 » n'est pas adapté à l'environnement (relief, nature, habitat), au PDC 2020 et aux projets en cours dans les alentours de l'avenue des Eidguenots et du chemin du Nant-Cayla.

« Un projet exemplaire » mentionne l'idée de rompre avec l'usage des barres traditionnelles et d'avoir de vastes espaces verts. Les bâtis retenus dits de « plots » ne sont pas du tout en harmonie avec la topologie du lieu et provoqueraient un déséquilibre urbanistique et environnemental. Les « plots » ont une emprise au sol supérieure par rapport à des bâtiments de conception traditionnelle. Une perte importante de surface en verdure est due au parking à voitures, à l'entrée du parking en sous-sol, à l'accès des pompiers autour du bâtiment, et au bâtiment avec sa caractéristique architecturale particulière dite « plot » et à sa surface intérieure non utilisée (voir ci-dessous).

Y aura-t-il vraiment de « vastes espaces verts » comme revendiqué par le concepteur de la maquette ?

Les trois quarts des parcelles concernées de la DR (2124&2237) seraient bétonnées et ne permettraient plus de tenir leur rôle dans la biodiversité du périmètre. Ces deux parcelles ont un rôle prédominant pour la biodiversité en raison de leur emplacement central dans le quartier.

« L'usage de gabarits plus importants » avec leurs 8 étages sur rez-de-chaussée (27 mètres !) ne correspond pas et n'est pas adapté à l'environnement bâti de l'avenue des Eidguenots.

Au vu de son relief, l'avenue des Eidguenots (à laquelle appartiennent les deux parcelles) est située sur une « épaulement » surplombant le chemin du Nant-Cayla et la zone verte protégée. Cette situation privilégiée est aussi essentielle à l'environnement de la rive droite de Genève. On la situe visuellement du Mont-Blanc ou du bord du Rhône.

La construction du bâtiment de la DR 18115/6 ou des autres immeubles prévus dans son image directrice sont massifs, élevés et surdimensionnés. Ils porteraient une atteinte sérieuse à l'image de Genève.

Ils rompraient « **la transparence visuelle à garantir** » préconisée dans les lignes de force du PLQ du document des objectifs d'aménagement (document ville de Genève 29 avril 2008).

Il en résulterait un profond déséquilibre dans l'harmonie architecturale, esthétique et paysagère du périmètre, ainsi que la rupture du couloir de végétation essentiel entre le Rhône et l'avenue d'Aire.

L'harmonie proposée est contradictoire avec la réalité qui en résulterait. Le projet ne prend pas en ligne de compte les bâtis existants et ne respecte pas le droit des habitants à un environnement équilibré.

La remarque « Les circulations autour des bâtiments sont fluides et nombreuses, offrant de multiples échappées » est bien prétentieuse et mensongère, la seule échappée à ce projet est sur l'avenue d'Aire ! La situation à Zurich est bien différente comme vous pouvez le constater sans l'aide de commentaires sur la photo ! (**Image 6e**)

Image 6e : Les 7 tours de Zurich.



(Photo : Roland)

3.7.2 Le modèle zurichois : Werdwies. - Par comparaison, l'implantation du concept « plots » pris en référence est celui de Zurich est à Zurich-Altstetten Grünauring 25-33 sur un relief plat et à côté de bâtiments de plus de 10 étages ! En ce qui concerne l'architecture dite du « plot » à Werdwies par l'architecte Adrian Streich et son application dans la vie pratique, l'un des habitants du quartier des Eidguenots, l'a visitée pour se rendre compte de la validité des revendications cantonales.

C'est en 2001, après avoir gagné la mise au concours par la ville de Zurich, que le projet des « cubes » d'Adrian Streich a pu naître. Le projet Werdwies a été réalisé sur la base d'un concept pour un avenir durable. L'emplacement de Grünauring à Zurich-Altstetten avait tous les avantages pour un tel projet avec ses différents pôles : emplois, transports, écoles, sports, nature et social qui permettent d'atteindre les objectifs de la durabilité, contrairement à l'avenue des Eidguenots.

L'analyse résultant après la visite des lieux et discussions avec ses habitants au mois d'avril 2009 a réservé quelques surprises. Les bâtiments vus de l'extérieur n'ont pas de particularités significatives, c'est à l'intérieur que l'on retrouve une différence avec une construction conventionnelle. Après avoir pénétré dans le hall d'entrée, il nous faudra prendre l'ascenseur ou l'escalier pour accéder à la cour intérieure. C'est là notre grande surprise. On s'attendait à trouver une cour intérieure avec de la verdure et beaucoup de lumière, alors qu'il s'agit d'une simple dalle en béton avec peu de lumière (**Image 6f**). N'ayant pas d'accès à l'air

libre. De l'avis des habitants, il y a une résonance bien dérangeante. Nous ne pouvons nous défendre de l'impression d'une cour de prison lors de la fermeture d'une porte !

Image 6f : Prison !



Toujours suivant l'avis des habitants, il y a un manque d'intimité, car toutes les allées et venues peuvent être observées. On imagine mal comment la mixité sociale peut se développer dans ces conditions.

4. Développement du quartier des Eigurenots par rapport au Plan directeur communal 2020

Reprenant quelques points des 5 stratégies territoriales du « **Genève 2020, renouvellement durable d'une ville-centre** », on constate quelques contradictions entre la réalité et le PDC. Les incohérences sont grossières si on examine la maquette de l'avenue des Eidguenots (réf. 41 sur la maquette) et du Parc Hentsch (réf. 9). Ces points importants d'incohérence sont :

4.1 Construire des logements (densification) - Le périmètre du quartier a subi une hausse du taux de densification la plus élevée de toute la Ville et du Canton ces vingt dernières années (voir les statistique 2007). Et ceci sans aucun développement des secteurs des loisirs, des emplois, du trafic routier local et de transit, des espaces verts et des équipements publics. Une augmentation de la densité ne peut que provoquer un désastre au niveau social et écologique (pollution, déperdition de la biodiversité et de la faune de la rive du Rhône, déjà en voie de disparition). Il nous semble que cette priorité accordée à la densification du logement outrepassse, même ignore, les autres priorités du PDC. Les arguments fournis pour les autres priorités sont vides de substance.

La solution pourrait venir d'une meilleure répartition au niveau cantonal (exemple Zurich), de nouvelles constructions offrant des gabarits moyens (maximum R+3 étages, Winterthur) et s'inscrivant dans une philosophie zone-verte ou éco-quartier. Est-ce que la Ville va répéter ou éviter les erreurs du passé comme dans l'ensemble Europe-Planète Charmilles ? C'est un non-sens de continuer à construire des bâtiments dans une zone de Genève qui compte l'un des plus forts taux de développement urbain. depuis plus de vingt ans. Il est devenu dérisoire de prendre comme prétexte la zone de développement 3 (ajoutée à la zone 5 dans notre cas) définie en 1957 et basé sur un développement urbain devant atteindre près de 1'400'000 habitants à Genève.

Nous avons aujourd'hui un développement pour une agglomération franco genevoise et vaudoise qui se rapproche plus de la réalité emplois-logements et économie de la région lémanique. L'établissement de ces zones a été fait après la deuxième guerre, en pleine période dite de surchauffe immobilière où on a pu observer toutes les constructions en barres dans un même standard. Cette période est révolue, les zones industrielles et les pôles d'activités ont changé.

4.2 Logement/emploi - L'évolution des nouveaux logements dans le secteur Aïre-Ain aux Charmilles a été drastique de 50% à 100% (source statistique GE), par exemple les Ouches, l'avenue d'Aïre, quartier Europe-Planète Charmilles. En contrepartie, l'évolution des emplois est négative. Les emplois du type tertiaire se sont déplacés vers la périphérie de la ville (doc synthèse P16) quand ils ne sont pas sortis de la Ville. Le plan prévoit de créer des logements près des emplois. Or, actuellement, les emplois sont créés principalement dans les zones périphériques (Vernier, Satigny, Plan-les-Ouates, etc.). Pour le développement de ce quartier, le PDC s'oriente vers des activités artisanales, mais il ne propose pas une évolution proportionnelle par rapport au nombre actuel ou futur des habitants de ce périmètre. Ceci aura pour conséquence une augmentation du trafic motorisé car la majorité des emplois nécessitent un temps de déplacement supérieur à 30 minutes. Par voie de conséquence, une forte augmentation et des nuisances se produiront allant à l'encontre de votre l'objectif « Moins de nuisances ».

4.3 Mobilité - Actuellement, avec plus de 20'000 véhicules par jour, la capacité de circulation sur l'avenue d'Aïre est largement dépassée. Le secteur a connu ces dernières années un très fort développement. Certains projets sont en voie de réalisation.

4.4 Densification à tout prix – Les Genevois vont-ils sacrifier leur patrimoine naturel unique restant sur la rive droite du Rhône (zone de verdure entre l'éco-quartier de La Concorde et le Rhône) pour satisfaire à la stratégie de construire des « plots » et des « barres » partout aveuglément ? Pourquoi la génération future doit-elle payer les erreurs politiques du passé et du présent ? Il existe des possibilités de densification ailleurs sur la commune Ville de Genève, par exemple les friches industrielles.

4.5 Une ville plurielle – Dans le secteur avenue Aïre - Châtelaine et Charmilles, la mixité sociale est importante. Mais le manque d'infrastructures au niveau de la culture, des loisirs ou des lieux publics entraîne un déséquilibre qui risquerait d'empirer fortement avec cette nouvelle proposition.

4.6 Moins de nuisance - Il faut réduire les nuisances ; la triangulation (Av. d'Aïre-Ain, Châtelaine, Charmilles) comporte déjà des nuisances importantes dues au trafic. Il est essentiel pour l'urbaniste d'avoir une vue d'ensemble de la région.

4.7 Biodiversité, bien-être - Le document de synthèse (p. 81) préconise le renforcement de la « pénétrante de verdure sur la rive droite ». Or, en examinant la maquette, le résultat est inverse. Avec un PLQ de 7 immeubles, il y a interruption du seul réel couloir de végétation. Le renforcement du couloir vert actuel est impératif pour toute la biodiversité du secteur allant des bords du

Rhône jusqu'au Parc des Franchises (voire du Bouchet et même plus loin). Le couloir du Rhône, puis Nant-Cayla, de l'avenue des Eidguenots, le cimetière de Châtelaine, le futur Parc Hentsch, le parc des Franchises sont des acquis qui fonctionnent comme un véritable poumon pour toute la rive droite (Bouchet, Châtelaine, Concorde, Charmilles). L'environnement est un élément essentiel pour le développement durable d'une ville. Nous avons là une opportunité de préserver et protéger la dernière pénétrante de verdure sur cette rive. Il existe même la possibilité de faire une ceinture verte où nous donnerions un véritable poumon pour tous les habitants des axes avenue d'Aïre, Châtelaine, Bouchet (Voir la demande de la Concorde) un PLQ pour l'avenue des Eidguenots pourrait être intégré de manière raisonnée afin de maintenir ce couloir. La maquette démontre une obturation du couloir avec un barrage de 7 immeubles (8 étages sur rez-de-chaussée).

Une telle occupation au sol par de nouvelles constructions et des places de parc ne permettra pas de maintenir la biodiversité. La disparition d'une grande partie de la végétation et de la faune sera inévitable, d'où une grave atteinte à l'environnement et à l'écologie de tout un secteur avec des conséquences pour l'ensemble des parcs de la rive droite. Cette pénétrante est aussi particulièrement fréquentée par la faune du bord du Rhône. La perte de cet axe de pénétration se mesurerait non seulement à la diversité végétale mais aussi à la diversité animale.

4.8 Impact sur la berge du Rhône - La végétation sur les berges de la rive droite du Rhône est fortement mise à mal par les citoyens en quête de loisirs.

Elle a déjà été partiellement détruite et polluée principalement par la population cherchant des endroits de détente et de récréation. Cette pénétrante (Léman-Rhône) de l'eau et de la verdure est nécessaire pour toute la faune et aussi pour les oiseaux migrateurs qui transitent sur les arbres menacés d'abattage par les projets immobiliers. Est-ce que le PDC a prévu l'impact de l'augmentation de la densité de la population sur l'écologie et la biodiversité (faune et flore) de la zone en général et sur les berges, la berge du Rhône en particulier, ainsi qu'une perte des passages verts remplacés par des tours de R+8 et du bétonnage ? Au vu des arguments susmentionnés, pour protéger le patrimoine naturel et pour le rendre accessible aux riverains ainsi qu'aux piétons, il serait plus judicieux que le quartier des Eidguenots soit classé comme zone de transition entre le Rhône et le futur éco-quartier de la Concorde. Ainsi nos autorités prouveraient leur attachement au principe du développement « durablement attractif » précisé dans le PDC et qui est actuellement en tête de nombreux agendas gouvernementaux.

5. Importance du secteur pour la santé et l'attractivité de la ville de Genève

5.1 Notre ville a signé la Charte des villes européennes pour la durabilité, voir Charte d'Aalborg (CA) qui a été adoptée en 1994. Il aura néanmoins fallu quinze ans à notre ville pour qu'elle reconnaisse cette Charte et en tienne compte dans le PDC. Au cours de ces années, beaucoup de villes européennes ont déjà mis en œuvre les engagements d'Aalborg et ont pris l'initiative d'informer la population pour qu'elle puisse participer à la planification des projets. Elles ont acquis beaucoup de connaissances et

d'expériences dont nous devrions encore profiter. Apparemment, la hâte a entraîné des propositions mal conçues, comme celle de la maquette pour le développement des Eidgenots.

- 5.2 Est-ce que le service qui a construit la maquette avait vraiment connaissance de la CA et du suivi ? Est-ce que ce bureau a pris en compte l'expérience des autres villes en créant des éco-quartiers surtout lorsqu'elle implique la conservation de la biodiversité et l'écologie reconnaissant la valeur du Rhône comme couloir de migrations de la faune le plus important d'Europe ? Un des couloirs de migrations des faunes le plus important d'Europe ? En résumé, avant de construire la maquette est-ce que la Ville a suivi notre engagement ? Deux articles de CA sont liés à cette zone :
- (a) Art.1.14 : « Nous emploierons toute une gamme d'outils - par exemple, pour la collecte et le traitement des données environnementales et recourrons ...à des mécanismes de sensibilisation comme la participation du public. » ?
- (b) Art. 1.6 d : « Nous, villes, comprenons que le facteur limitant de notre développement économique est désormais notre capital naturel, c'est à dire l'atmosphère, le sol, l'eau et les forêts. Nous devons donc investir dans ce capital, en respectant l'ordre de priorité suivantInvestir dans la conservation du capital naturel restant ».
- 5.3 Est-ce que le Service d'urbanisme ne serait capable que de concevoir et proposer deux options : « barres » et « plots », comme base du PLQ ? La destruction de l'environnement est devenue la norme de la société et particulièrement celle de Genève. Il est très difficile de diminuer l'impact de l'homme sur la nature. La vente d'une parcelle à un promoteur a mené notre gouvernement à préempter l'achat de la parcelle voisine dans cette zone idyllique restante. Il n'est pas difficile d'imaginer qu'en justifiant leur ambition au nom du manque de logements, les propositions (la maquette) marquent le commencement de la fin du patrimoine naturel ; alors la seule espèce restante de cette zone sera sans doute la nôtre.

6 Les demandes de la Concorde (projet d'éco-quartier pilote en Suisse-UNESCO)

- 6.1 Le projet d'image directrice avec plan d'actions « Avenues d'Aire et de l'Ain » a été sélectionné par la Confédération comme projet modèle pour un développement territorial durable et la Commission suisse pour l'UNESCO a reconnu le projet « De la cité-jardin à l'éco quartier / un projet pilote de renouvellement urbain à la Concorde » comme « Activité de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable ».
- 6.2 Un des objectifs principaux du projet est *“d'apporter une dimension culturelle à notre quartier”* Ce vœu est largement partagé par les milieux culturels du canton. Pour en savoir plus, visitez le site du RAAC (Rassemblement des Artistes et Acteurs Culturels de Genève) <http://www.raac.ch>
- 6.3 En s'inspirant de la nature, Maryse Arnold (Pays Bas) spécialiste de l'éducation à l'environnement a parlé aux habitants de la Concorde de la

permaculture et de son application aux éco-quartiers. Cette démarche, qui prend la nature comme modèle dans la création d'habitats humains, s'efforce de tisser les composantes de l'environnement (sol, eau, faunes et flores etc.) et les besoins humains pour former un ensemble harmonieux.

6.4 Le groupe de travail de La Concorde a exprimé ses réflexions sur la biodiversité et sur les besoins de l'éco-quartier de la Concorde. **La biodiversité** est un instrument de mesure de l'équilibre d'un milieu. C'est le nombre total d'espèces animales et végétales vivant sur un périmètre donné. Plus ce nombre est élevé, plus le secteur est riche et équilibré et plus il sera en mesure de se maintenir et de se développer à long terme. La biodiversité implique l'interdépendance des espèces, ce qui signifie qu'une seule modification sur une seule espèce engendre des conséquences sur l'ensemble des espèces. La biodiversité s'oppose à la monoculture et à l'uniformisation, facteurs de risque pour la propagation des maladies et des épidémies.

6.5 Le **périmètre** : la biodiversité se mesure sur n'importe quel périmètre. Plus la taille du secteur est grande meilleur sera l'équilibre. On peut parler de biodiversité à l'échelle d'un jardin comme à l'échelle d'une région. Le périmètre délimité dans le projet de la Concorde est délimité par un triangle formé par la voie de chemin de fer et les avenues d'Aïre et de l'Ain. Il faut cependant inclure une notion importante : pour être vivant, un secteur est relié à tout ce qui l'entoure. Le périmètre de la Concorde ne peut être viable que si les relations biologiques, sociales et structurelles avec l'extérieur du triangle sont elles aussi maintenues, préservées et développées. (**Image 7**)

Image 7 : l'importance de la berge du Rhône pour la Concorde (Le Forum-Groupe biodiversité)



Les habitants reconnaissent l'importance de la biodiversité et du patrimoine naturel pour un développement durable à l'échelle du secteur de la Concorde et s'engagent à mettre en œuvre toutes les stratégies possibles pour la préservation et la reconquête du plus grand nombre d'espèces végétales et animales :

- (a) Intégrer la biodiversité dans la planification des constructions et l'aménagement des espaces extérieurs..
- (b) Coordonner leurs actions en faveur de la biodiversité.
- (c) Pénétrantes de verdure, une volonté claire de maintenir les axes de liaison avec les extérieurs du triangle doit être affichée : lien avec le Rhône par le maintien d'une végétation dense de part et d'autre de l'avenue d'Aire, lien avec l'ouest et l'est par un entretien respectueux des talus de la voie de chemin de fer, lien à développer avec les grands parcs au nord et à l'est du secteur.
- (d) Le futur Eco-quartier de la Concorde, jouxtant le quartier des Eidguenots, a été désigné comme un des projets modèles par la Confédération pour son développement durable. La proximité du Rhône et de la biodiversité en découlant sont les moteurs du projet de la Concorde. Il nous semble donc logique que le quartier des Eidguenots, à mi-chemin entre le Rhône et la Concorde, fasse partie intégrante du futur éco-quartier. Dès lors, il est inconcevable que des immeubles à densité telle que ceux proposés sur la maquette soient érigés à cet endroit. Ceci aurait pour conséquence de couper les couloirs de biodiversité souhaités par les groupes de travail de la Concorde : « Les espaces verts et le patrimoine arboré sont de qualité, mais ils ne sont pas suffisamment reliés au réseau plus large. La végétation ayant de la valeur sera préservée et les liens entre les pénétrantes de verdure du Rhône et des Franchises seront renforcés (axes verts). »
- (e) D'après ce qu'il nous a été dit en séance d'information, les autorités n'ont pas effectué d'étude préalable détaillée des zones vertes existantes sur la rive droite, qui ont un rôle vital à jouer dans la protection du patrimoine naturel. Cette étude s'avère d'autant plus nécessaire dans le contexte du futur éco-quartier, car il ne reste qu'un petit morceau de terrain de verdure entre la jonction Rhône – Arve et le Pont Butin (voir : <http://www.forum1203.ch/PLQ-Eidguenots.html>)

7 Richesse naturelle

Un article paru dans l'hebdomadaire le « Tout Immobilier » du 18 mai 2009, démontre la possibilité de construire un immeuble tout en respectant l'environnement bâti. Il nous paraît intéressant qu'étant situé à Confignon dans le canton de Genève et répondant aux critères attendus par les différents partis

- Respect de l'environnement bâti.
- Application des règles écologiques « Minergie »
- Garder la qualité de l'environnement naturel de la parcelle.

La mise en pratique de ces critères par la Ville est fortement sollicitée dans cette zone de la Rive droite. **Respect de l'environnement bâti - Voir Annexe 1**

7.1 Sauvegarde du couloir de migration des oiseaux

Ce thème a été déjà évoqué ci-dessus. Les cartes qui suivent montrent l'état et l'importance du Rhône par rapport à la migration des oiseaux. Nous savons (voir les rapports de SIG) qu'une destruction irrémédiable a déjà été faite par la négligence de la Ville qui va à l'encontre de la **Priorité 6 du PDC** « *UN ENGAGEMENT DURABLE ...-POUR NOS ENFANTS* »

Avant la construction du complexe des Jardins du Rhône et la construction de deux nouvelles barres de l'avenue d'Aire, chaque année les habitants des Eidguenots – Nant-Cayla voyaient un nuage sombre descendre dans leurs jardins. Des milliers d'étourneaux descendaient et picoraient en toute insouciance. Maintenant on n'en voit plus que rarement (**image 8**). Les étourneaux ne sont pas un bon exemple de biodiversité préservée ou une espèce indicatrice de la qualité du milieu. Mais la réduction de leur population indique la rétraction du couloir.

Image 8 : Ce qui reste des milliers d'étourneaux !



(Photo :Sehmi)

Les martins-pêcheurs et les hérons cendrés, qui colonisent les berges intactes du Rhône ont plus de valeur pour l'inventaire de la faune locale. Monsieur F. van Moosel, un habitant du quartier a signalé : « J'ai vu hier 7 avril à 17h.05, dans notre jardin, une huppe, oiseau de plus en plus rare et ai trouvé un article à ce sujet et je vous le transmets par ce lien: <http://www.batraciens-reptiles.com/huppe.htm>. « Nous avons aussi chez nous des chauves-souris qui nichent depuis plusieurs années. On voit donc la richesse naturelle de ce quartier » Il reste encore un espoir de sauvegarder la faune urbaine de la commune, si les planificateurs de la Ville veulent bien en tenir compte. L'**Annexe 2** met en liste un bilan environnemental de cette zone.

Par les cartes ci-dessous, nous avons une appréciation de l'état de la densité des oiseaux nicheurs dans ce secteur du Rhône pour les deux périodes d'étude. Comment la situation a-t-elle évolué depuis, et quel sera l'impact si les propositions de la maquette sont concrétisées ? Si notre Gouvernement n'engage pas les experts pour une nouvelle étude, tous les chiffres ne seront que

des hypothèses. Evidemment, les cartes (**Images 9, 10, 11.**) illustrent l'importance ce secteur pour la survie de la faune de notre Commune.

Image 9 : Le couloir du patrimoine naturel. Une zone minimale de 50m de part et d'autre du Rhône est protégée. Elle fait partie des zones humides d'importance internationale reconnues par la convention de Ramsar.

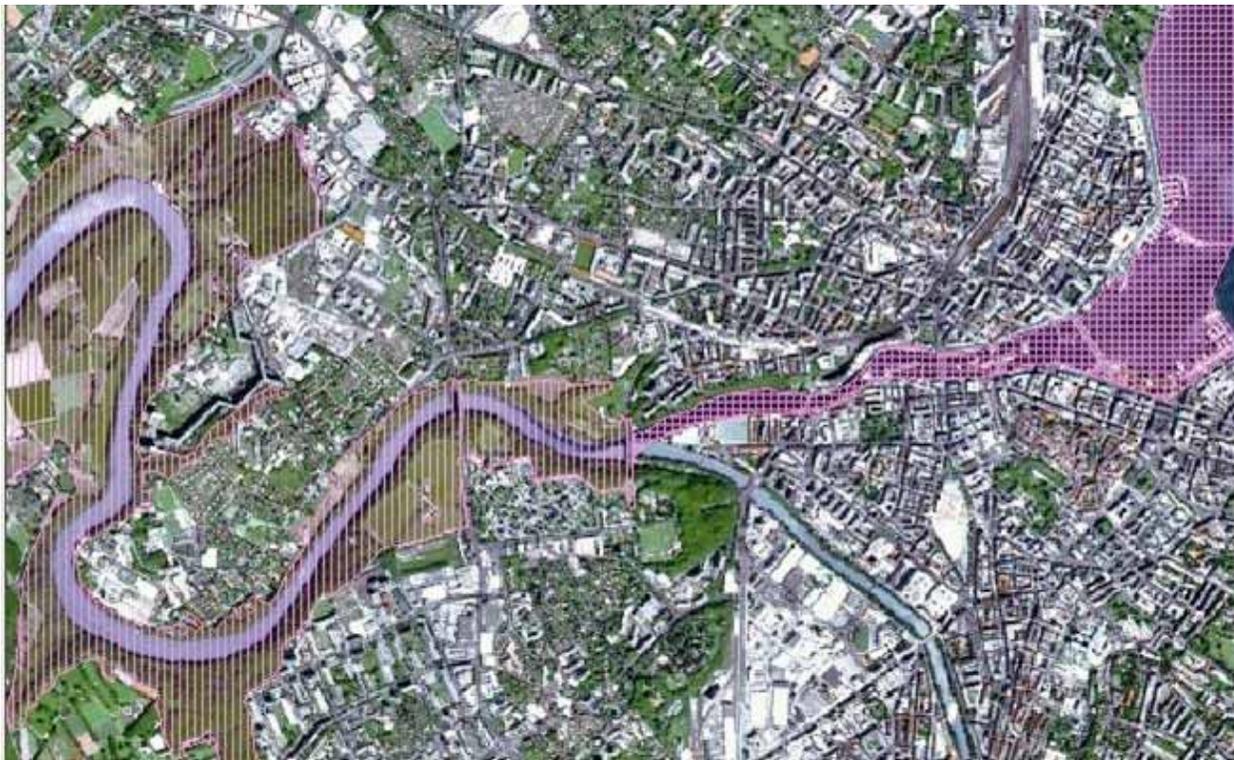


Image 10 : La densité d'espèce (Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève, Lugrin, Albrecht et Barbalat, 2003).

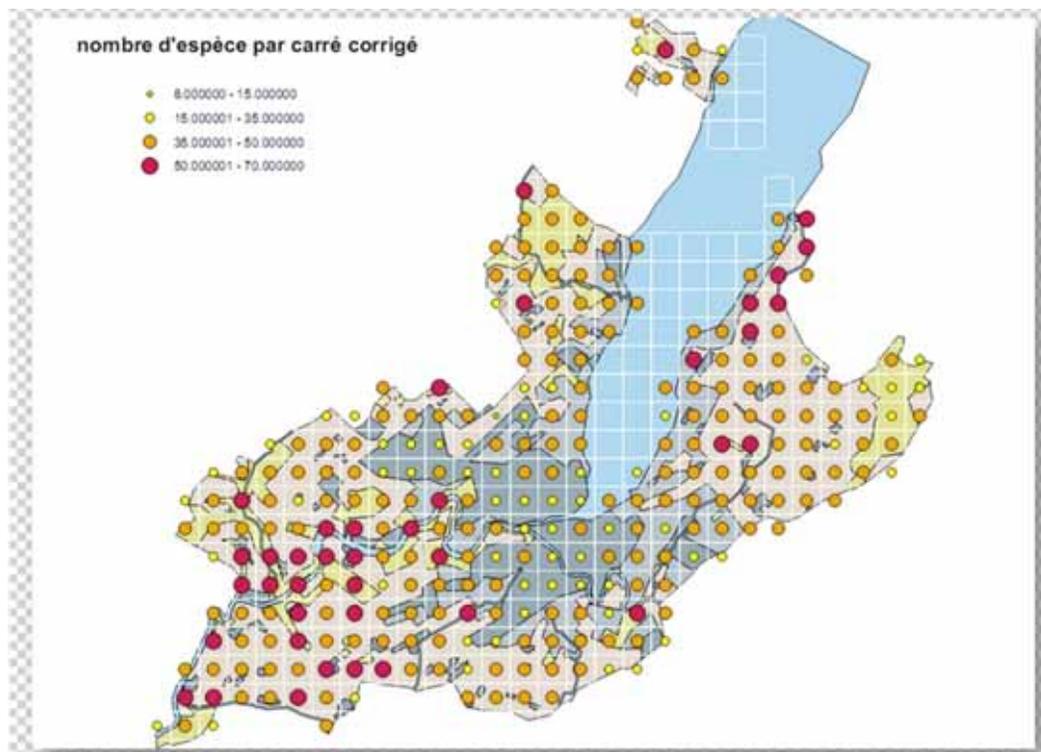
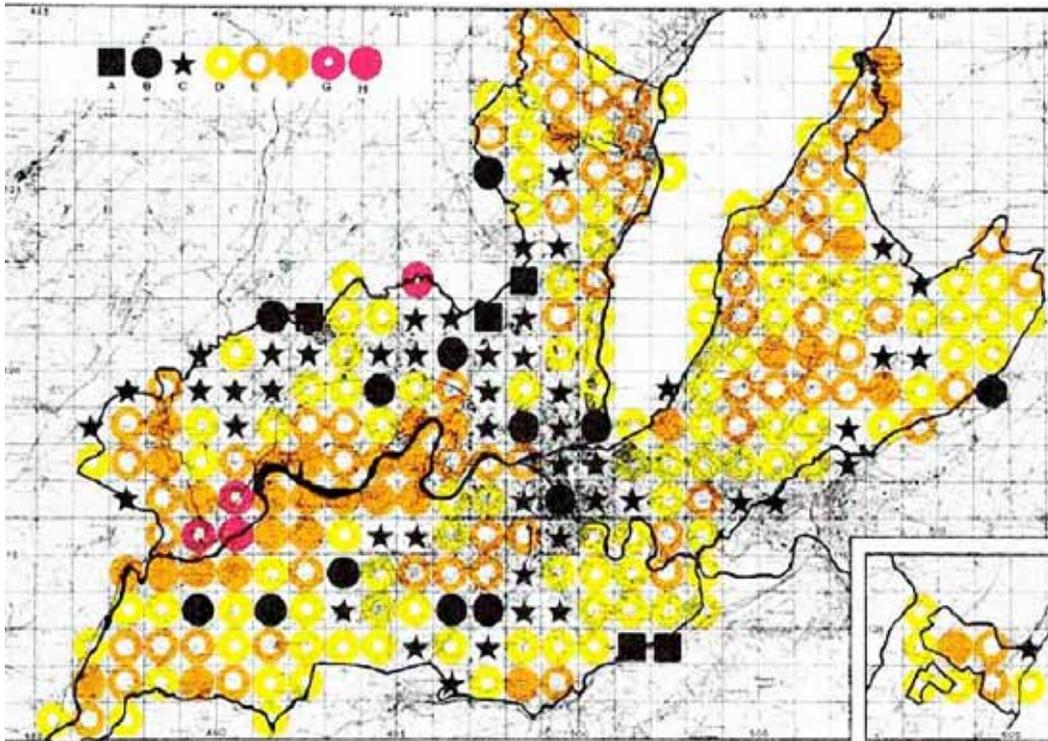


Image 11. Atlas des oiseaux nicheurs de 1980 (Géroudet, Guex et Maire).



20 ans séparent les cartes dans les **Images 10 et 11**

La densification de cette zone verte implique un augment du nombre de chats domestiques, prédateurs des oiseaux, des rongeurs, et des lézards.

Evidemment, les risques qu'ils font courir à la faune sauvage ne peuvent être ignorés.

7.2 Le couloir de végétation

En vue de sauvegarder et protéger la dernière pénétrante de verdure Rhône-Franchises un des habitants a formellement demandé aux autorités cantonales de faire une analyse environnementale. Elle fait partie intégrante et demeure essentielle pour le développement durable et écologique de tout le secteur de l'avenue d'Aire, des Charmilles, de Châtelaine, des Franchises, et du Bouchet. Sur quelle base la sauvegarde est-elle demandée ? :

- a. La pétition des habitants des Charmilles (P 59 A) pour l'obtention d'un « poumon » dans un périmètre déjà fortement densifié.
- b. Nouvelle zone de verdure. La décision fin 2007 de l'abrogation (L10114) de la zone de développement 3 située dans le secteur de l'ancien stade des Charmilles a été acceptée au profit d'une zone verte pour le projet de Monsieur Bénédicte Hentsch (voir <http://www.parc-hentsch.ch/>). a été très favorablement reçue. Avec cette décision, le Parc Hentsch pourra se faire dans un futur proche. Voir le PLQ 29537.
- c. L'acceptation de la Motion n° 1783 : Cette motion vise la création d'un éco-quartier avec la participation des habitants. Elle prend en compte des couloirs végétaux venant des bords du Rhône pour le maintien et le développement de la biodiversité.

- d. La pétition P1607 de janvier 2007 des habitants de Camille-Martin (Cité Jardin d'Amont) contre le PLQ n°29132.207 fait déjà suite à la pétition P45A (avril 2001) où il y avait des projets de rénovation et la construction de deux nouveaux immeubles. Il est fait référence au point 9 de la pétition des richesses de la faune où il y aurait un préjudice catastrophique à cause d'un bétonnage dans le périmètre.
- e. Pour la sauvegarde de son quartier, l'Association du quartier des Eidguenots a déposé une pétition (P01618) pour le maintien d'une zone de verdure et de promenade où de jeunes familles de classe moyenne résident avec leurs enfants.
- f. Que faire pour éviter le projet lancé par la ville de Genève pour la construction de 7 immeubles dans le quartier de l'avenue des Eidguenots? Ces constructions auraient pour conséquence l'abattage de plusieurs dizaines d'arbres, dont des vergers haute tige et entraînerait la destruction de la dernière pénétrante verte de la rive droite. Elles porteraient une atteinte catastrophique pour l'environnement dans tout le périmètre des bords du Rhône aux Franchises.
- g. Pour respecter les objectifs du Plan Directeur 2020 communal de Genève avec la volonté de consolider et de préserver les pénétrantes de verdure sur la rive droite de Genève (voir le document de synthèse), ce couloir de végétation actuel est le premier et le dernier sur la rive droite du Rhône dans la commune de Genève !

7.3 Pourquoi une zone verte ?

Une des caricatures dans la brochure « *Genève Plan Directeur Communal 2020* » est assez significative.



Source : Plan Directeur Communal 2020

a Patrimoine - Le secteur Aire - Eidguenots est idéalement qualifié pour être une zone verte, la seule qui donne accès au Rhône sans encombre depuis une route principale (avenue d'Aire). Cet espace est la limite de la ville urbanisée

qui offre une qualité exceptionnelle par sa valeur paysagère et environnementale. Elle répondrait à la demande importante et diversifiée due à la forte densité de la population citadine ; leurs besoins vont croître avec l'augmentation du temps consacré aux loisirs, la croissance démographique et l'urbanisation progressive. Elle garantira l'accès tranquille des pénétrantes aux berges vertes du Rhône qui présentent une ambiance naturelle remarquable et offrent un cadre favorable pour les activités de détente. Elle aurait pour fonction «d'aérer» l'agglomération et de constituer une transition entre la ville et le milieu aquatique. Cet ensemble constituerait un accès unique au maillage vert de l'agglomération assurant la continuité de la nature. A cet effet, elle se connecterait au réseau naturel de l'espace rural en aval du Rhône.

b Génération future - D'un côté nous avons un projet, celui de REVAC et de la Ville qui sert certains intérêts individuels ou politiques, avec, à la clé, la construction de quelques logements dans un futur plus ou moins proche. De l'autre nous avons un patrimoine naturel précieux à sauvegarder. Avant que ce dernier soit définitivement détruit, nous avons encore la possibilité de faire le bon choix. En tant que citoyennes et citoyens, nous devons penser aux générations futures.

c Sens et non-sens du projet éco-quartier de la Concorde - Comme souligné précédemment, les motivations de cette demande se basent sur le non-sens de continuer à construire des bâtiments dans une zone de Genève qui compte l'un des plus forts taux de développement urbain depuis plus de vingt ans. Il ne reste plus que la moitié de la zone du projet de la Concorde où il sera possible d'appliquer le principe d'éco-quartier. Il existe de hauts plots et des barres dans la Cité-Jardin Nouvel Aire ainsi que les barres d'immeubles sur l'avenue d'Aire, renforcés par ceux proposés dans le projet des Eidguenots. A quoi sert le projet d'éco-quartier de la Concorde s'il est encerclé par de hauts immeubles et coupé de l'extraordinaire zone naturelle – est-on en train de créer une « Carcassonne à l'envers » ?

7.4 Une vision globale

Notre vision globale doit, au moins, s'étendre du Rhône au Parc des Franchises-Bouchet. Il y a des projets de constructions ressentis comme agressifs sur l'ensemble du périmètre (Eidguenots, Camille-Martin, Le Furet, Châtelaine, Henri-Golay, Jardins du Rhône-Pont Butin, etc.) qui constitueraient « La muraille » de la Concorde. Il serait difficile d'éviter l'augmentation des nuisances du trafic routier sur les trois axes qui entourent le secteur (nuisances sonores, pollution et facteurs de risque) alors que la situation actuelle est au-dessus ou à la limite supérieure de l'acceptable. Nous devrions aussi penser aux problèmes suivants :

- (i) Aucune ouverture de centre culturel, de loisirs, de rencontre ou sportif à notre connaissance, n'est prévue. Actuellement, nous constatons une recrudescence de la délinquance, sans oublier que la ville repousse dans notre périmètre la plateforme du trafic de la drogue.
- (ii) Suppression du « poumon » pour tout le secteur par des plans de construction de gros immeubles (ex. avenue des Eidguenots) et par le trafic routier dans les pénétrantes vertes (couloirs de végétation) - Les conséquences seront catastrophiques pour toute la faune et pour la propagation végétale (pollen) de tout le secteur (quartier de la Concorde, Parc des Franchises, etc.).

- (iii) Un inévitable bétonnage des abords du nouveau complexe, il en résultera la disparition des espaces verts qui préservent la faune et les flores existantes. Par exemple, nous avons pu constater une modification drastique du flot migratoire des oiseaux lors de la construction des immeubles Jardins du Rhône et dernièrement des immeubles de l'Avenue d'Aire 73 (disparition d'arbres de haute futaie).
- (iv) Insécurité pour la mobilité douce – Actuellement, les voitures des nouveaux immeubles empruntent les voies pédestres et cyclables pour reprendre l'avenue d'Aire.

Pour conclure, l'éco-quartier de la Concorde qui va naître ne serait qu'illusoire si on ne prenait pas en compte l'évolution de tout le secteur.

Ne détruisez pas la zone unique de verdure qui reste sur la rive droite dans notre commune de Genève. Rendez le centre ville plus attractif pour les visiteurs et les touristes, mais pour nous, les genevois et les genevoises ainsi que pour nos enfants, sauvegardez la beauté du Rhône !

8 Propositions

- 8.1 Soumettre une demande formelle auprès des autorités concernées pour l'adoption d'un projet désignant le site Eidguenots-Nant-Cayla comme zone de transition entre le Rhône et l'éco-quartier de la Concorde.
- 8.2 Vérifier les revendications employées par le Bureau d'urbanisme dans le document **DR 18115-1** pour justifier les propositions présentées sous forme de maquette, en particulier :
 - (a) « les transparences visuelles à assurer vers les bords du Rhône et au-delà du massif alpin, la relation à l'avenue d'Aire et son mail planté ou encore l'intérêt de créer un espace transversal structurant ».
 - (b) « aménager sous l'angle du développement durable en satisfaisant aux trois piliers du développement durable » Est-ce que deux des trois piliers, « logements bon marché », et « logements en régime mixte et « offre d'habitations supplémentaires » forment vraiment le développement durable ?
 - (c) « en créant de vastes espaces verts et en préservant le patrimoine bâti et paysager » Est-ce correct ?
 - (d) « créer des espaces publics de qualité et attrayants. Où sont ces espaces publics ?
 - (e) Demander les changements de zone et les reclassements basés sur les études proposées ci-dessus
- 8.3 Mettre au concours un plan d'urbanisme pour le secteur avenue d'Aire-Rhône par les autorités avant de préparer le PLQ. Une étude détaillée sur cette ceinture de la rive droite du Rhône devrait être effectuée par des spécialistes dans les domaines de l'écologie, de la biodiversité, du patrimoine naturel, du paysage et les représentants de la population, mais sans la participation des

politiciens et des représentants des entreprises. Ceci « serait un thème à défendre auprès de la Confédération ». On contribuerait ainsi à diminuer l'impact sur l'environnement.

- 8.4 Démarche administrative pour l'obtention d'une évaluation de l'impact des constructions (ou autres PLQ) sur l'environnement et sur les parcs et autres quartiers; en particulier une analyse d'impact de la densification sur l'écologie et la biodiversité. (A notre connaissance, une telle étude est vitale pour rendre notre ville durablement attractive).
- 8.5 Promouvoir l'avenue des Eidguenots comme promenade - Demander au département concerné de faire une étude objective et détaillée de l'écologie de ce secteur de la rive droite du Rhône et de l'importance de préserver la végétation actuelle, de respecter les habitations existantes, le profil du terrain et d'améliorer les couloirs végétatifs.
- 8.6 Demander le maintien de la pénétrante verte nécessaire aux zones de verdure voisines : les bords du Rhône, la campagne Masset, le cimetière de Châtelaine, le parc Hentsch et le parc des Franchises.
- 8.7 Participation des habitants dans l'étude et la préparation des PLQ.
- 8.8 Organiser des réunions avec le soutien du Forum de Saint-Jean-Charmilles.
- 8.9 Nouer des contacts politiques, afin d'appuyer les investigations et d'apporter de nouvelles idées.
- 8.10 Contacter les associations de protection de l'environnement, afin d'avoir leur appui, leur conseil, leur expérience et leurs idées (WWF, Pro Natura, Greenpeace, Franz Weber, etc.).
- 8.11 Rallier les associations et groupements de quartiers ou autres à ce projet.
- 8.12 Prendre contact avec les fédérations de la nature et les institutions gouvernementales concernant la faune et la nature.
- 8.13 Ouvrir un site Internet pour la défense du quartier.
- 8.14 Faire connaissance avec les dernières directives sur les constructions.
- 8.15 Insister sur la mise au concours pour le projet architectural et les aménagements selon le strict respect des chartes du **Plan Directeur**.



**Pourquoi pas ce genre de construction à Genève ?
Winterthur a aussi les politiques de gauche.**

ANNEXE 1 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT BATI - CONFIGNON.

Pavillon Pontverre – Immeuble locatif Minergie – Confignon/GE

Respect de l'environnement bâti

Voisins immédiats du nouveau bâtiment, dans le centre de la commune, les maîtres de l'ouvrage ont eu à cœur de promouvoir une construction susceptible de bien s'intégrer dans l'environnement bâti, et tenant compte également des développements prévus dans le quartier.

Le soin apporté au choix d'implantation s'additionne à des conditions pratiques liées au développement durable, lequel détermine des critères sociaux, économiques et écologiques. De grands espaces verts entourés d'habitations aux particularités diverses et hétérogènes caractérisent les lieux. Cet îlot de verdure se verra réduit après fractionnement, pour la construction d'immeubles de logements.

Le programme prévoit de s'inspirer au mieux de la volumétrie des bâtiments existants et futurs, en adoptant un gabarit moyen qui rend la nouvelle construction peu visible de l'extérieur. Au total, cinq logements sont développés sur deux niveaux plus rez-de-chaussée et attique, auxquels s'ajoute un garage et des caves situés dans le sous-sol. On y accède par une rampe d'accès commune avec le bâtiment voisin.

Les appartements présentent une typologie duplex ou triplex qui offre des espaces généreux et une riche variété d'aménagements, avec pour chacun une liaison extérieure, soit au niveau du jardin, soit au niveau de la toiture.

Le bâtiment présente une image clairement architecturée, de lecture aisée, mise en évidence par le choix d'une géométrie simple, habillée de lames en bois de mélèze, brutes, posées verticalement et teintées de façon uniforme pour obtenir la perception d'une construction moderne, en évitant «l'effet chalet».

Le traitement choisi pour cette enveloppe en bois favorise le pré-vieillessement uniforme et stable de

l'ensemble et participe à la bonne intégration voulue, tout en soulignant discrètement son caractère contemporain.

Rectangulaires et étroites, les fenêtres nord soulignent la verticalité des éléments de façade, présentent un gabarit unique, et sont équipées de volets coulissants qui, sur le plan esthétique, participent à la détermination du rythme.

Les lignes horizontales se trouvent, a contrario, soulignées par les saillies des têtes de dalles qui contribuent à marquer les tranches d'étages et pratiquement, à supporter les volets coulissants tout en offrant une bonne protection de la façade contre la pluie. La façade sud, entièrement vitrée, donne sur les balcons et terrasses du rez-de-chaussée.

En attique, la façade nord est cintrée et reçoit une couverture en zinc, dans laquelle deux grandes ouvertures horizontales sont pratiquées.

La volonté de garder la qualité de l'environnement naturel de la parcelle a présidé à un aménagement qui



exclut toute présence de véhicules, hormis l'accès pompiers et, à l'entrée, quatre places de parc visiteurs.

L'ensemble est richement planté d'essences locales et doté d'équipements pour les jeux d'enfants, tandis qu'un chemin piétonnier, exécuté avec un revêtement perméable, limite le nord de la parcelle.

L'ensemble a reçu un très bon accueil auprès de la commune, des voisins et de la Commission des monuments et sites. ■

ANNEXE : 2 - BILAN ENVIRONNEMENTAL DE LA ZONE EIDGUENOTS

Description des composantes de l'environnement.

1. Situation : localisé entre le cycle d'orientation de Cayla à l'est et la campagne Masset à l'ouest, et le lieu dit du « sous-Cayla » en bordure du Rhône et l'avenue d'Aïre.

2. Bref inventaire de la faune observée. (Les noms non-scientifiques des espèces).

Batraciens : Crapauds, tritons, salamandres.
 Reptiles : Lézards.
 Oiseaux : Corneilles, Pigeons, Pic verts, moineaux, milans, mésanges, merles, tourterelles, coucous, rouge gorges.
 Mammifères : Écureuils, renards, fouines, blaireaux, Chauves-souris, hérissons.
 Insectes : variétés indigènes, abeilles.

Positif	Négatif
Arbres	Voitures
Variété de la végétation	barrières
Fleurs	Chats
Buissons	Chiens
Haies	Traitements de la végétation

3. Bref inventaire de la végétation. (Non exhaustif ; mélange des espèces indigènes et locales)

Arbres d'ornement : saules, bouleaux, épicéa, tilleuls, lauriers, pins, noisetiers, hêtres, chênes, cèdres, charmes, thuyas magnolias, cyprès.

Arbres fruitiers : pruniers, pommiers, cerisiers, abricotiers, poiriers, pêcheurs, cognassiers, sureaux, kiwis.

Arbustes : forsythias, aubépines.

Buissons : framboisiers, mûriers, lavandes, romarins, roseaux, noisetiers.

Fleurs : rosiers, hortensias, glycines.

Divers : bordures fleuries, jardins potagers, rocailles.

4. Analyse pour la définition du terme de promenade Avenue des Eidguenots

Positif	Négatif
Arbres	Voitures
Natures	Barrières
Fleurs	Chiens
Oiseaux	Chats
Volière (visible dans la propriété privée et partiellement cachée)	Trafic (même minime)
Parc à tortues (visible dans la propriété privée).	